



## L'agression de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie de 1999

Par [Milica Radojkovic-Hänsel](#)

Mondialisation.ca, 30 mars 2013

[Horizons et Débats](#)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#), [Guerre](#)

[USA OTAN](#)

Analyses: [LES BALKANS](#)

Il y a 14 ans – après les négociations de Rambouillet et Paris entre le 6 et le 23 février 1999 – les médias globaux ont informés le public, que «la délégation serbe n'a pas accepté l'accord offert et qu'elle l'a qualifié de 'nul et non advenu'». Les médias insinuaient, que la soi-disant groupe de contact pour la Yougoslavie soutenait prétendument cet accord. Cette commission était composée de quatre pays membres de l'OTAN et de la Russie; mais la Russie refusait d'approuver la partie militaire (annexe B) de cet accord – un fait qui a été caché par les informations des médias.

Qu'est-ce qui c'est réellement passé à Rambouillet et Paris et quels sont les termes exactes de l'«annexe B»? Madeleine Albright, la ministre des Affaires étrangères des Etats-Unis d'alors, a prétendu que «la partie militaire de l'accord était pratiquement le noyau de l'accord offert à Rambouillet», lequel était inacceptable pour la délégation de la République fédérale de Yougoslavie.

Živadin Jovanovic, le ministre des Affaires étrangères yougoslave d'alors, a déclaré dans son interview avec le quotidien de Belgrade «Politika» du 6 février 2013, qu'«à Rambouillet, il n'y a eu ni de tentative d'atteindre un accord, ni des négociations, ni un accord». La délégation yougoslave avait été invitée à Rambouillet afin de participer aux négociations avec la délégation albanaise du Kosovo.

Il semble exact, qu'il n'y a effectivement pas eu de négociations. Cette conclusion peut être tirée suite aux diverses prises de position de quelques représentants occidentaux, entre autres du président d'alors de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), du ministre des Affaires étrangères norvégien.

L'information partisane de la presse occidentale et les affirmations partiales des politiciens occidentaux concernant «l'échec des négociations suite au refus du document politique demandant une large autonomie du Kosovo» par les représentants yougoslaves, poursuivait le but de préparer l'opinion public à une agression militaire du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui était déjà planifiée pour octobre 1998, mais qui fut, pour des raisons évidentes, reportée au 24 mars 1999. La seule chose vraie est que la délégation yougoslave a prié à plusieurs fois de pouvoir négocier – ce qui ressort des messages écrits transmis aux négociateurs lors des pourparlers – des négociations directes entre les délégations yougoslave et kosovare. Les documents officiels prouvent ce fait. Christopher Hill, le représentant américain lors de ces négociations, a prétendu dans sa réponse à de telles demandes, que la délégation du Kosovo «ne voulait pas de négociations directes». «Ainsi, il était clair pour nous tous, que le dialogue directe ne convenait pas aux Américains et que

c'était la véritable raison pour laquelle le contact direct n'a pas eu lieu», a déclaré Jovanovic et d'ajouter: «Il n'est point croyable que dans une situation, dans laquelle les Américains auraient vraiment voulu des négociations directes, la délégation du Kosovo n'aurait pas accepté cette demande.»

Les médias du monde et les représentant occidentaux ont sciemment mal interprété le refus prétendu de la Yougoslavie, de «l'établissement de troupes pour le maintien de la paix au Kosovo (et Métochie)». La vérité par contre est que la délégation yougoslave avait accepté les parties politiques du projet d'accord de Rambouillet, mais pas son «annexe B» avec les points 2, 5 et 7, qui proposaient et demandaient l'occupation militaire de tout le territoire de la République fédérale de Yougoslavie d'antan (c'est-à-dire la Serbie avec deux provinces autonomes et le Monténégro). C'est pour cela que l'opinion publique du monde entier a été objet d'une manipulation médiatique, disant que les Serbes «refusaient des troupes de maintien de la paix au Kosovo (et Métochie)».

Mais que sont les «les forces de maintien de la paix» dans la pratique internationale et dans le droit international? Dans la pratique internationale ce sont des troupes administrées par les Nations Unies («Casques bleus»); se sont des troupes, que les pays membres de l'ONU mettent à disposition, ce ne sont pas des troupes de l'OTAN.

Afin de comprendre, ce qui a poussé la république fédérale de Yougoslavie à refuser la partie militaire du document présenté à Rambouillet, il est nécessaire de lire ses dispositions:

«(I) Les personnels de l'OTAN bénéficieront, tout comme leurs véhicules, navires, avions et équipement d'un passage libre et sans restriction et d'un accès sans ambages dans toute la RFY, y compris l'espace aérien, les eaux territoriales associées et toutes les installations; (II) Les personnels de l'OTAN, en toutes circonstances et à tout moment, seront dispensés des juridictions des Parties, concernant toute agression civile, administrative, criminelle ou disciplinaire qu'ils sont susceptibles de commettre en RFY; (III) Les personnels militaires de l'OTAN devront normalement porter un uniforme, ils pourront posséder et porter une arme; (IV) Les Parties pourront, sur simple demande, accorder tous les services de télécommunication, y compris les services de diffusion, nécessaires à l'Opération, tels que définis par l'OTAN. Ceci comprendra le droit d'utiliser les moyens et services nécessaires pour assurer une capacité totale de communiquer, et le droit d'utiliser tout le spectre électromagnétique à cette fin, gratuitement; (V) l'OTAN est autorisée à détenir des individus et, aussi vite que possible, à les remettre aux autorités concernées.»

Les médias du monde, surtout ceux des Etats membres de l'OTAN et les représentants d'alors des Etats-Unis et d'Europe, ont caché le contenu du document militaire, en reprochant aux dirigeants serbes et au président yougoslave «un manque de coopération dans les efforts, de trouver une solution pacifique». Tout comme Rambouillet, «la Conférence de Paris n'était pas une réunion, dans laquelle on aurait pu voir un «effort» sérieux pour arriver à une entente, des négociations ou un accord». L'envoyé américain Christopher Hill exigea de la délégation yougoslave uniquement de signer le texte qu'il avait élaboré et mis sur table - selon le principe «Take it or leave it», à expliqué l'ancien ministre Živadin Jovanovic.

Outre les nombreuses condamnations du projet d'accord exprimées par des experts de droit

internationaux, l'appréciation du document par l'ancien ministre américain des Affaires étrangères Henry Kissinger a trouvé une attention spéciale dans une interview du 27 juin 1999 accordé au «Daily Telegraph» de Londres. Il y a déclaré: «Le texte du projet de l'accord de Rambouillet, qui exigeait le stationnement de troupes de l'OTAN dans toute la Yougoslavie, était une provocation. Il a servi de prétexte pour commencer les bombardements. Le document de Rambouillet était formulé de telle manière qu'aucun Serbe ne pouvait l'accepter.» Ces mots indiquent entre autre, que l'agression de 1999 contre la République fédérale de Yougoslavie était présentée dans les médias occidentaux tel un épilogue, qui se retrouvait dans le lancement de la nouvelle stratégie interventionniste de l'OTAN sous la conduite des Etats-Unis. Cette stratégie a été officiellement introduite lors de la rencontre de l'OTAN à Washington du 25 avril 1999, c'est-à-dire en même temps que l'agression contre la République fédérale de Yougoslavie avait lieu.

Avec l'agression contre la République fédérale de Yougoslavie, l'OTAN a muté d'une alliance défensive en une alliance agressive, qui s'octroie le droit d'intervenir partout dans le monde en tant que puissance militaire. En outre, l'estimation des dirigeants yougoslaves en ce qui concerne la politique officielle du pays, était juste, lorsqu'ils disaient qu'un des buts de cette agression, était de créer un préjudice pour des actions militaires sans mandat de l'ONU et en violation de la charte de l'ONU dans le monde entier.

Cet avis a été confirmé lors de la conférence de pays membres de l'OTAN et des candidats à l'adhésion, qui a eu lieu en avril 2000 à Bratislava.

La conférence a été organisée seulement quelque mois après l'agression contre la République fédérale de Yougoslavie par le ministère des Affaires étrangères américain et l'American Enterprise Institute du parti républicain; parmi les participants il y avait de très hauts fonctionnaires (représentants du gouvernement ainsi que des ministres des Affaires étrangères et de la Défense) des pays membres de l'OTAN et des candidats à l'adhésion. Les sujets principaux à cette conférence étaient les Balkans et l'élargissement de l'OTAN. Dans son résumé écrit de la conférence du 2 mai 2000, qu'il a fait parvenir au chancelier allemand Gerhard Schröder, Willy Wimmer, alors membre du Bundestag et vice-président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a déclaré, que selon les Etats-Unis l'attaque de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie constituait un précédent, qui - quand toujours on en aura besoin - pourra être utilisé. On le comprenait «bien sûr tel un précédent auquel chacun pourra se référer et le fera». Wimmer a expliqué une des conclusions décisives. Il s'agit d'une confirmation rétroactive, que le véritable but des négociations de Rambouillet n'était pas de rendre possible de quelconques négociations directes entre les parties concernées (Serbes et Albanais) ou de trouver une quelconque solution politique, mais plutôt de créer un prétexte pour une agression, ce que Henry Kissinger a parfaitement signalé («Il a servi de prétexte pour le début des bombardements.»)

Ensuite Willy Wimmer fait remarquer dans son message écrit, que [selon l'organisateur lui-même] «la guerre contre la République fédérale de Yougoslavie a été menée pour corriger une décision erronée du général Eisenhower durant la Seconde Guerre mondiale.» En conséquence, il fallait que des troupes américaines y soient stationnées pour des raisons stratégiques, afin de compenser, ce qui n'a pas été fait en 1945. Avec la construction de la base militaire Camp Bondsteel au Kosovo - la plus grande d'Europe - les Américains ont mis en pratique leur position exprimée lors de la Conférence de Bratislava, disant que «pour des raisons stratégiques, il fallait stationner des soldats américains dans cette région». Dans sa lettre, Wimmer affirme aussi (point 1): «Les organisateurs demandèrent de procéder aussi

rapidement que possible au sein des alliés à la reconnaissance d'un Kosovo indépendant au niveau du droit international», pendant que «la Serbie (en tant qu'Etat successeur à la Yougoslavie) doit durablement rester en marge du développement européen», (selon Willy Wimmer afin d'assurer la présence militaire américaine dans les Balkans). En outre, Willy Wimmer revendique: «La constatation que l'OTAN avait agi contre toutes les règles internationales et avant tout contre les clauses impératives du droit international en attaquant la République fédérale de Yougoslavie, ne rencontra aucune opposition.» (Point 11) Dans son texte il est également écrit: «La partie américaine semble vouloir, dans le contexte global et afin d'imposer ses buts, consciemment et volontairement faire sauter l'ordre juridique international résultant de deux guerres au dernier siècle», c'est-à-dire, que le droit international est considéré comme un obstacle à l'élargissement prévu de l'OTAN. Et Wimmer de terminer: «La puissance doit primer sur le droit. »

## **Milica Radojkovic-Hänsel**

*Traduction Horizons et débats*

Lettre à Monsieur Gerhard Schröder, député au Bundestag  
Chancelier de la République fédérale allemande  
Chancellerie fédérale  
Schlossplatz 1, 1017 Berlin  
Berlin, le 2 mai 2000

Monsieur le Chancelier,

A la fin de la semaine passée, j'ai eu l'occasion de participer à Bratislava, la capitale de la Slovaquie, à une conférence organisée conjointement par le Ministère des Affaires étrangères des USA et l'American Enterprise Institute (l'institut des affaires étrangères du parti républicain) ayant pour thèmes principaux les Balkans et l'extension de l'OTAN.

Des auditeurs de haut rang assistaient à la manifestation, ce dont témoignait la présence de nombreux Premiers ministres ainsi que de ministres des Affaires étrangères et de la Défense de la région. Parmi les nombreux points importants qui ont pu être traités dans le cadre du thème susmentionné, quelques-uns méritent particulièrement d'être cités:

1. Les organisateurs demandèrent la reconnaissance par les alliés, aussi rapidement que possible, en droit international public, de l'Etat indépendant du Kosovo.<sup>1</sup>
2. Les organisateurs déclarèrent que la République fédérale de Yougoslavie se situe en-dehors de tout ordre juridique, avant tout de l'Acte final d'Helsinki.<sup>2</sup>
3. L'ordre juridique européen s'oppose à la réalisation des idées de l'OTAN. L'ordre juridique américain peut plus facilement être appliqué en Europe.
4. La guerre contre la République fédérale de Yougoslavie a été menée pour corriger une décision erronée du général Eisenhower durant la Seconde Guerre mondiale. Pour des raisons stratégiques, il fallait stationner des soldats américains dans cette région.<sup>3</sup>
5. Les alliés européens ont participé à la guerre contre la Yougoslavie pour vaincre de facto le dilemme résultant du «nouveau concept stratégique» de l'Alliance, adopté en avril 1999, et du penchant des Européens en faveur d'un mandat préalable des Nations Unies ou de l'OSCE.
6. En dépit de l'interprétation legaliste subséquente des Européens, selon laquelle il s'est agi, dans cette guerre contre la Yougoslavie, d'une tâche dépassant le champ d'action conventionnel de l'OTAN, nous sommes en présence d'un cas d'exception. C'est évidemment un précédent qui peut être invoqué en tout temps et par tout un chacun, et cela se produira aussi dans le futur.<sup>4</sup>

7. Dans le cadre de l'élargissement de l'OTAN prévu à brève échéance, il s'agit de rétablir, entre la mer Baltique et l'Anatolie, la situation géopolitique telle qu'elle était à l'apogée de l'expansion romaine.<sup>5</sup>

8. Pour réaliser cela, la Pologne doit être entourée au nord et au sud par des Etats voisins démocratiques, la Roumanie et la Bulgarie doivent être reliées à la Turquie par une liaison routière sûre, et la Serbie (probablement pour assurer la présence militaire américaine) doit durablement rester en marge du développement européen.

9. Au nord de la Pologne, il s'agit de maintenir un contrôle total de l'accès de Saint-Pétersbourg à la mer Baltique.<sup>6</sup>

10. Dans chaque processus, la priorité doit revenir au droit à l'autodétermination, avant toutes autres dispositions et règles du droit international public.<sup>7</sup>

11. La constatation que l'OTAN avait agi contre toutes les règles internationales et avant tout contre les clauses impératives du droit international en attaquant la République fédérale de Yougoslavie, ne rencontra aucune opposition.<sup>8</sup>

Vu les participants et les organisateurs, on ne peut s'empêcher, à l'issue de cette manifestation qui s'est déroulée en toute franchise, de procéder à une évaluation des déclarations faites à cette conférence.

La partie américaine semble vouloir, dans le contexte global et afin d'imposer ses buts, consciemment et volontairement faire sauter l'ordre juridique international résultant de deux guerres au dernier siècle. La puissance doit primer sur le droit. Là où le droit international fait obstacle, on l'élimine.

Lorsqu'un développement semblable frappa la Société des Nations, la Seconde Guerre mondiale pointait à l'horizon. On ne peut qu'appeler totalitaire une réflexion qui considère ses propres intérêts de façon aussi absolue.

Veillez agréer, Monsieur le Chancelier, l'expression de mes sentiments distingués.

**Willy Wimmer**

**Membre du Bundestag**

**Président du groupement régional de la CDU du Bas-Rhin,**

**Vice-président de l'assemblée parlementaire de l'OSCE**

Les notes de bas de page sont de Andreas Bracher (cf. sources).

1 Jusqu'à présent, le Kosovo constitue formellement une province de la Serbie qui elle-même est une république faisant partie de la Yougoslavie. Le maintien de ce statut avait été une condition préalable à la fin de la guerre dite du Kosovo de juin 1999. Officiellement, le maintien de ce statut fait jusqu'à aujourd'hui partie du programme de l'occident.

2 L'Acte final d'Helsinki: l'ordre dit de la CSCE, qui en avait établi en 1975 les bases pour une vie communautaire des Etats en Europe. Parmi ces bases figurait entre autres l'inviolabilité des frontières.

3 Cela semble se rapporter à l'invasion des alliés durant la Seconde Guerre mondiale. Churchill avait demandé entre autres une invasion alliée dans les Balkans. Au lieu de ça, Eisenhower ordonna, en tant que chef suprême des forces alliées, un débarquement en Sicile (1943) et en France (1944). Par conséquent, il n'y a pas eu de forces d'occupation occidentales dans les Balkans.

4 L'OTAN a mené la guerre du Kosovo de 1999 sans mandat de l'ONU. Un pareil mandat aurait correspondu aux desiderata des gouvernements européens, mais pas à ceux du gouvernement américain. Celui-ci aimerait agir de façon aussi autoritaire que possible et

sans restrictions internationales. Ce qu'on entend manifestement sous points 5 et 6, c'est que dans cette guerre, a) les Etats européens ont surmonté leurs engagements envers leurs opinions publiques par rapport au mandat de l'ONU et b) que cela a créé un précédent pour des engagements futurs sans mandat de l'ONU.

5 L'Empire romain n'a jamais atteint la mer Baltique. Pour autant que Wimmer ait rendu correctement les déclarations, on entend apparemment d'une part l'empire romain, d'autre part l'Eglise de Rome.

6 Cela signifie donc qu'il faut couper la Russie de son accès à la mer Baltique et l'écarter ainsi de l'Europe.

7 L'accent mis sur le droit à l'autodétermination montre à nouveau le wilsonianisme américain - d'après l'ancien président Woodrow Wilson - qui était, selon Rudolf Steiner, un adversaire essentiel lors de la fondation de la triarticulation sociale. Steiner considérait que c'était un programme de «la destruction de la vie communautaire des peuples européens». Celle-ci permet le démantèlement de presque tous les Etats européens par la mise en exergue des «problèmes de minorités».

8 Il semble que ce sont là des réactions à des remarques de Wimmer. Les participants à la conférence étaient parfaitement conscients de ces atteintes aux clauses du droit international public, mais elles leur étaient indifférentes.

Source: Copie de l'article «Was will die westliche Balkanpolitik?» avec les remarques d'Andreas Bracher in: Der Europäer Jg. 6, Nr. 1, Nov. 2001. [www.perseus.ch/PDF-Dateien/bracher-wimmer.pdf](http://www.perseus.ch/PDF-Dateien/bracher-wimmer.pdf)

(Traduction Horizons et débats)

La source originale de cet article est [Horizons et Débats](#)  
Copyright © [Milica Radojkovic-Hänsel](#), [Horizons et Débats](#), 2013

Articles Par : [Milica Radojkovic-Hänsel](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)